

Prix Apprendre à Entreprendre 2024

Règlement Indications détaillées pour les participants

Contact

Stéphane Dayer Chef de projet Ecole-Economie 079 220 33 67 stephane.dayer@hevs.ch

Sion, 27.03.2024

Partenaires



Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation Etat du Valais

1. Contexte

La démarche « Apprendre à Entreprendre » (AàE) se déroule chaque année scolaire dans plusieurs écoles valaisannes de différentes voies de formation (Formation professionnelle et gymnasiale avant tout).

Les activités liées à AàE se déroulent dans le cadre d'une entreprise gérée par les apprentis ou les étudiants. Elle est basée sur un produit ou un service dont elle assure le développement, la promotion et la vente.

Les idées des jeunes débouchent très souvent sur des innovations très intéressantes. Malheureusement, elles restent trop souvent méconnues des milieux professionnels et économiques, du grand public et de toutes les classes concernées à l'échelle cantonale.

Il est donc important de les présenter très largement via un concours intitulé « Prix Apprendre à Entreprendre »

L'idée est de faire en sorte que les étudiants/apprentis arrivés à la fin d'une année scolaire puissent bénéficier d'une approche critique de leur projet à travers le regard de personnes extérieures aux écoles, particulièrement celui des milieux économiques. Cela leur permettra d'avoir une vision concrète des exigences de la vie d'une entreprise, du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'un produit/service.

2. Objectifs

- Valoriser les travaux AàE à la fin de l'année scolaire
- Confronter les projets aux exigences des milieux économiques
- Développer chez les étudiants/apprentis des compétences en matière de communication et de marketing
- Stimuler / faire émerger des compétences entrepreneuriales et d'innovation au sein des étudiants
- Amener les étudiants/apprentis vers une réflexion orientée sur la pratique et l'application des notions théoriques acquises en classe

3. Participants

Classes concernées par la démarche AàE : écoles de maturité professionnelle, Lycées-Collèges,...

4. Déroulement : timing du Prix AàE 2024

Délais à respecter impérativement

Timing / Echéances	Activités	Responsables	
Mars 2024	Information aux enseignants des classes concernées par les «PPI » des ECCG et des cours à option des Lycées-Collèges ou d'autres écoles	Chef de projet Ecole-Economie	
Avant la remise des candidatures	Sélection interne dans chaque école. Nouveau : 2 projets par école au maximum.	Enseignants / Directions	
Jeudi 18 avril 2024	Inscriptions des classes candidates auprès du Chef de projet Ecole-Economie (cf. pt 6)	Enseignants	
Mercredi 24 avril 2024	Décision si le Prix AàE 2024 aura lieu ou non en fonction du nombre de candidatures. Le Prix sera décerné dans la mesure où 4 projets au minimum sont proposés. Communication aux responsables de projets	Chef de projet Ecole-Economie	

	Confirmation aux responsables des classes ayant présenté un projet.	
	Travaux en classe	Responsables des classes AàE
Vendredi 24 mai 2024	Envoi des fichiers de présentation au Chef de projet Ecole-Economie	Responsables des classes AàE
Mardi 28 mai 2024	Présentation des projets au jury	Responsables des projets
(Mardi après-midi)	Evaluation	candidats
	Attribution du Prix	Membres du jury
		Chef de projet Ecole-Economie

5. Sélection des projets dans les écoles

Nouveau : Chaque école présente 2 projets (produit ou service) au maximum

Les modalités de sélection sont déterminées par chaque école : jury interne ou participation de représentants des milieux économiques...

La sélection interne des écoles est effectuée sur la base des critères présentés à l'annexe 2 de ce document.

Les enseignants peuvent décider de ne pas présenter de candidature ou une seule s'ils estiment que les projets ne correspondent pas suffisamment aux critères de sélection.

Dans la mesure où le minimum de 4 projets n'est pas atteint, le Prix AàE 2024 est annulé faute de participants.

6. Inscriptions des classes candidates au Prix AàE 2024

A mentionner : Ecole, classe, nom du projet, coordonnées de la personne de contact. Pas de descriptif du projet.

A remettre au Chef de projet Ecole-Economie via mail : stephane.dayer@hevs.ch

Délai : Jeudi 18 avril 2024

Confirmation: mercredi 24 avril 2024

7. Travaux en classe

8. Envoi au Chef de projet des fichiers de présentation et le descriptif détaillé du projet (cf. Annexe 1)

Délai : vendredi 24 mai 2024

9. Présentation des projets au jury

Mardi 28 mai 2024. Après-midi. L'heure et le lieu seront précisés en temps utile.

Durée maximale de la présentation : 10 minutes,

Réponses aux questions du jury : 5 minutes

Remarque : la plus longue présentation n'est pas forcément la meilleure.

Supports de présentation possibles : Powerpoint, vidéos... D'autres supports peuvent être utilisés sous la responsabilité des candidats.

Pour la présentation, l'organisation met à disposition un ordinateur avec connexion internet.

Afin de garantir **le bon fonctionnement des supports de communication**, les candidats déposent leurs fichiers sur One Drive, par exemple, directement leur ordinateur ou une clé USB. Ils sont responsables du bon fonctionnement de leur matériel. Il est testé avant le début des présentations qui s'enchaîneront avec un intervalle minimum.

Au vu des expériences des années précédentes, ce serait une bonne chose de faire parvenir au Chef de projet, avant le jour de la présentation (24 mai 2024), le fichier qui sera utilisé au format.pdf ou .ppt. (Powerpoint). Cela permettra d'assurer également le bon fonctionnement des aspects liés à l'informatique.

Dans la mesure du possible, **le produit** est mis à la disposition du jury lors de la présentation. S'il s'agit **d'un service**, il est présenté de façon à ce que le jury puisse véritablement se rendre compte de quoi il s'agit.

10. Composition du jury

- Chefs d'entreprise
- Spécialiste de la communication/marketing
- Représentant du Service de l'enseignement
- Représentant du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
- Représentant du sponsor
- Chef de projet Ecole-Economie (président)

11. Critères d'évaluation (Annexe 2)

Le jury peut attribuer 3 prix en fonction des critères d'évaluation. Toutefois, dans la mesure où certains projets ne répondent pas suffisamment à ces critères, le jury peut décider de n'attribuer qu'un ou deux prix, voire aucun.

Remarque : la grille d'évaluation du Prix Apprendre à Entreprendre (cf. Annexe 2) ne doit pas servir forcément à établir la note des « PPI». A chaque enseignant de décider.

12. Prix

Les prix sont attribués à une classe ou à un groupe de projet au sein d'une classe.

L'enseignant responsable de la classe gagnante ou du groupe de projet assure le suivi de l'utilisation du montant reçu. Ceci en accord avec la direction de l'école.

1^{er} prix : frs 500. 2^{ème} prix : frs 300. 3^{ème} prix : frs 200.-

13. Remise des prix

Le montant des prix est remis aux gagnants selon les dispositions prévues à cet effet au sein de l'Etat du Valais

14. Partenaires

- Bureau des Métiers
- Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation Etat du Valais
- Autres personnes représentant les milieux économiques

15. Communication

- Presse valaisanne
- Milieux professionnels, partenaires, ...
- Réseaux sociaux
- Site ecole-economie.ch et schulen-wirtschaft.ch.

Stéphane Dayer

S. Dayu

Chef de projet Ecole-Economie

Annexes

- 1. Formulaire l'annonce des candidatures Descriptif du projet
- 2. Critères d'évaluation des projets

Annexe 1 : Descriptif détaillé du projet

A remettre au Chef de projet Ecole-Economie Délai : Vendredi 24 mai 2024

Ecole :	
Classe :	
Nom de l'entreprise :	
Professeur responsable, personne de contact :	

Nom	Prénom	Mail	Tf

Nom du projet (produit ou service) et/ou slogan

Présentation du projet en bref

Ce texte sera diffusé sur internet et remis à la presse.

- 1 page au <u>maximum</u>.
- Valider les textes (orthographe, style).
- Ce <u>descriptif sera publié tel quel</u> sur les différents supports de communication
- Intégrez des photos ou autres éléments visuels. La promotion d'un produit par l'image est essentielle.
- Faire parvenir le document au format PDF au Chef de projet Ecole-Economie.

Annexe 2 : Critères d'évaluation des projets par le jury du Prix AàE

(A utiliser également pour la sélection interne aux écoles)

Critères	Nombre de points max	Remarques
Communication		
Description du produit, promotion	25	
 Volonté de vendre, efficacité, ciblage des clients 		
Clarté du discours		
 Choix des termes 		
 Choix et qualité des supports de communication (orale), maîtrise des appareils 		
 Qualité du descriptif détaillé du projet (Cf. Annexe 1) 		
 Respect du temps à disposition 		
Offre		
Produits et/ou services, avantages clients, originalité, nouveauté (est- ce que le produit existe déjà ?)	30	
Prise en compte des aspects liés au développement durable		
(économie, société, environnement). S'il s'agit d'un produit, mettre en		
évidence le fait qu'il s'insère dans une économie circulaire, par		
exemple.		
Marché		
Volume, segmentation et positionnement, concurrents	20	
Aspects financiers		
Coûts de production, chiffre d'affaires potentiel, marge dégagée,	15	
Viabilité de l'entreprise		
Durabilité estimée du produit/service	10	
Possibilités de développement futur, produits dérivés envisageables		
TOTAL	100	

Remarque : cette grille d'évaluation du Prix Apprendre à Entreprendre ne doit pas servir forcément à établir la note des activités concernant les « PPI» dans les classes. A l'enseignant de décider.